

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de Convocation
16 mars 2026

Présents Mesdames BEAUDET Thérèse, BLOMME Virginie, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, DUVAL Aline, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Messieurs DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), LEROY Stéphane (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), VERHILLE Thomas (procuration à Madame DUVAL Aline).

Secrétaire Monsieur REMÉRAND Régis est élu secrétaire.

Délibération N° 10/2026

Objet de la délibération :

Désignation des délégués appelés à siéger au sein des syndicats et organismes extérieurs

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, parmi ses membres, les représentants aux principaux syndicats et organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote et décide, à l'unanimité :

CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) : titulaire : LAMIAUX Fabrice, suppléant : LEBRUN Alain.

TEF (Territoire d'Énergie Flandre) : Titulaires : LAMIAUX Fabrice et LEBRUN Alain, suppléants : REMÉRAND Régis et LAMOTE Natacha.

Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) : LAMIAUX Fabrice.

SIVOM : titulaires : LAMIAUX Fabrice et LEBRUN Alain, suppléants : BLOMME Virginie et PIERMATTI Sébastien.

SIROM : Titulaire : LAMIAUX Fabrice, suppléant : LEBRUN Alain.

CLI (Commission Locale d'Information – sûreté nucléaire) : PIERMATTI Sébastien.

CNAS (Comité National d'Action Sociale) : CASTELLE Brigitte.
(M. DELEU Dominique reste délégué des agents).

Correspondant Défense : DUMAREY Guillaume.

(Pour les syndicats, les délégués ont été élus conformément à l'article L 2121-33 du CGCT conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT).

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

Le secrétaire de séance,
Régis REMÉRAND



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 26 mars 2026 et publication du 26 mars 2026

